



Le Mans, le 26 juillet 2017

## Sécheresse en Sarthe

### Mesures de restriction des usages de l'eau

Les pluies observées au cours de la semaine dernière ont été très faibles (10,9 mm au Mans le dimanche 23 juillet), et les débits des rivières ont très rapidement déchu.

Au 24 juillet, neuf bassins sont maintenant au seuil de l'alerte (Sarthe amont, Vaudelle, Merdereau, Orthe, Roule Crotte, Rhonne, Orne champenoise, Braye-Anille, Gée), et cinq bassins sont passés en alerte renforcée (Orne saosnoise, Vègre, Deux Fonds, Veuve, Tusson). Près de la moitié du département se trouve donc désormais dans une situation hydrologique imposant une limitation des usages de l'eau.

Des **mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent sur ces bassins versants**. Elles concernent l'ensemble des usagers de l'eau (particuliers, collectivités, agriculteurs, ...). Elles consistent en une limitation des conditions d'usage de l'eau (arrosage des pelouses, des golfs, et des jardins, interdit entre 8 h et 20 h ; interdiction du lavage des voitures sauf en stations professionnelles,...) ou une limitation des volumes autorisés (limitation des prélèvements agricoles à 60 % des volumes autorisés sur les bassins en alerte, et à 40 % des volumes autorisés sur les bassins en alerte renforcée).

Par ailleurs, **les seuils de vigilance sont atteints sur plusieurs bassins-versants : Loir, Huisne, Dué-Narais, Aune.**

Il est demandé à chacun de maintenir l'attention aux économies d'eau et de réduire autant que possible tous les usages accessoires de l'eau : lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des gazons et espaces verts...

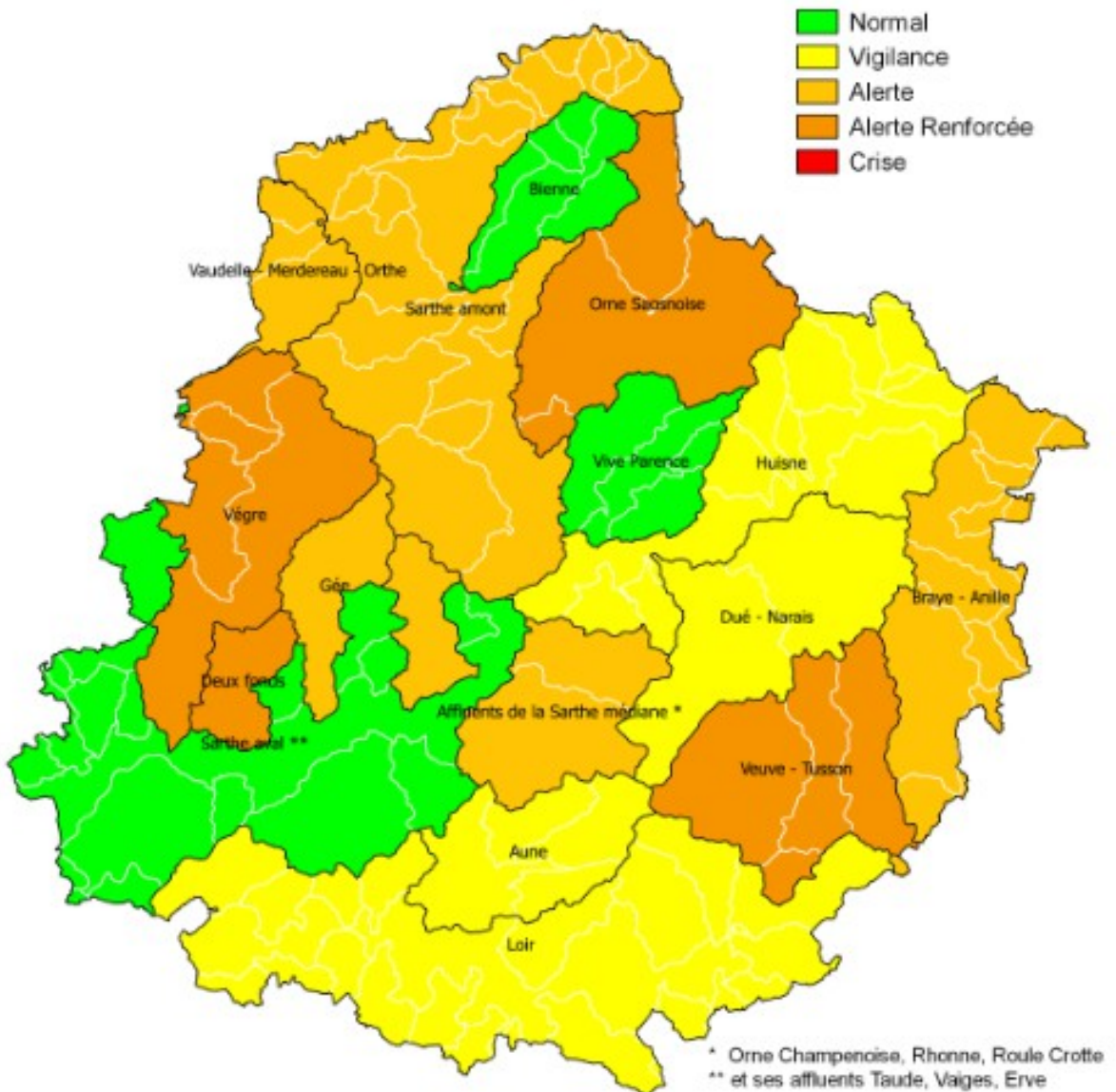
Des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique.

Informations complètes sur le site de l'Etat en Sarthe : [www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)



PRÉFET  
DE LA SARTHE

Situation au 23 juillet 2017 des bassins versants par rapport  
aux seuils de l'arrêté cadre du 26 décembre 2011



Communiqué de presse